

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS – FÉV 2025

AFFECTATION 2025-2026

L'affectation est officiellement entamée! L'échéancier d'affectation est disponible sur SSO. Voici quelques prochains délais importants à respecter pour les enseignantes et enseignants réguliers :

D'ici le 14 mars :

1. Demandes de :
 - Congés sans traitement
 - Congés sabbatiques
 - Retraites progressives
 - Changement de catégorie pour les enseignantes et enseignants qui ont une tâche équivalente dans 2 catégories (formulaire de choix 50-50)

D'ici le 21 mars :

1. Vérification et signature de la liste d'ancienneté (enseignantes et enseignants en congé recevront une copie par la poste)
2. Préférences d'affectation à l'école remises à la direction

Dans le but d'améliorer l'efficacité et de réduire la possibilité d'erreurs, le service des ressources humaines a créé de nouveaux formulaires pour plusieurs points du processus d'affectation et est très strict en ce qui concerne le respect des délais. Il est extrêmement important pour les enseignantes et enseignants de remplir le formulaire approprié et de respecter les délais, sinon, leur demande sera refusée.

LISTE D'ANCIENNETÉ

Comme mentionné dans une note de service du SEP, les années d'expérience ne figureront plus sur la liste d'ancienneté. La liste inclura toujours le statut de permanence, la catégorie et l'école, de même que les années et jours d'ancienneté.

Soumis par Erica Lamothe
